

Eglise de Dieu, Eglise des hommes

L'Eglise aux frontières invisibles

« Seul tu connais le coeur de tous les enfants des hommes. » Cette prière du livre des Rois (1Rois 8,39) exprime bien la pensée des Réformateurs au sujet de l'Eglise. Seul Dieu connaît ceux qui lui appartiennent. Dans ses frontières, la vraie Eglise, l'Eglise de Dieu, est invisible aux yeux des hommes. Cela n'empêche pas, heureusement, que des communautés de foi s'organisent visiblement. Pour le témoignage commun, et pour grandir dans notre foi, dans un lieu donné, une culture donnée, une histoire donnée.

Aucune Eglise, d'ailleurs, ne devrait se penser seule détentrice de la vérité ultime qu'est Dieu. Comme le dit notre Déclaration de Foi adoptée en 2017 : « L'Église protestante unie de France se comprend comme l'un des visages de l'Église universelle. Elle atteste que la vérité dont elle vit la dépasse toujours. »

Des marques d'appartenance

Dans l'Eglise visible, des marques plus particulières d'appartenance sont proposées. En premier lieu, bien-sûr, le baptême, signe visible de l'amour premier de Dieu. Acte commun à tous les chrétiens, il dépasse les frontières d'Eglises ; mais il est célébré dans l'Eglise particulière où s'inscrit le parcours de foi.

Une personne baptisée enfant est invitée à témoigner plus tard de sa foi, et à s'engager par elle-même dans l'Eglise : c'est la « confirmation », au cours d'un culte où se mêlent la confession de foi, l'accueil comme membre actif de l'Eglise, la participation à la Sainte-Cène (ou « communion »), et une prière de bénédiction et d'invocation de l'Esprit Saint.

Une célébration assez semblable est possible pour des personnes qui ont été baptisées dans une Eglise d'une autre tradition chrétienne, puis qui ont fait un chemin de foi les amenant dans l'Eglise protestante unie. Rien n'est obligatoire, cela ne donne aucun droit supplémentaire, mais cette démarche manifeste une reconnaissance, un témoignage, un accueil, un encouragement pour tous.

Une forme légale

Enfin, dans la République Française et depuis 1905, les « paroisses » ou Eglises locales protestantes ont adopté une forme d'association culturelle. Une assemblée générale annuelle vote les budgets et les grandes orientations de la vie locale, et élit tout les 4 ans un conseil presbytéral qui la gouverne (le pasteur en est membre de droit). Pour être membre de cette association culturelle et prendre part aux votes, il faut plusieurs conditions : reconnaître que « Jésus-Christ est le Seigneur », c'est-à-dire se reconnaître chrétien, disciple de Jésus-Christ ; être majeur ; et

surtout : faire la demande d'inscription comme membre de l'association ! Des formulaires sont disponibles pour cela au temple ou auprès du conseil presbytéral.

Etre membre de l'association culturelle n'est pas le sommet de la vie chrétienne ! L'identité essentielle, commune à tous, est la foi en Jésus-Christ. Mais par votre engagement et votre soutien concret, vous pouvez participer au rayonnement de l'Évangile dans cette communauté concrète. Ne vous en privez pas !

Eric de Bonnechose